

## INTENDANCE - FICHE BTS

Contact : [ce.intendance-LPOissoudun@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.intendance-LPOissoudun@ac-orleans-tours.fr)

Le LPO Balzac d'Alembert vous offre le choix entre 2 régimes :

→ **Le forfait internat (sous réserve de disponibilités)**. Ce forfait comprend les nuitées du lundi soir au vendredi matin (possibilité d'accueil le dimanche soir), les petits déjeuners, déjeuners et dîners du lundi midi au vendredi midi. Le règlement se fait à réception de la facture (avis des sommes à payer ASAP) qui est adressée par courriel à l'adresse mail du responsable financier. Vous pouvez régler :

- Par virement bancaire sur le compte du LPO (RIB présent sur les factures)
- Par chèque établi à l'ordre du LPO Balzac d'Alembert
- En espèces
- Par télépaiement (carte bancaire via Educonnect)

*Remarque : Notre établissement ne propose pas le prélèvement automatique.*

→ **La demi-pension à la carte (= au ticket)**. Possibilité de déjeuner du lundi au vendredi. L'étudiant dépose un chèque ou des espèces à l'intendance pour créditer son badge avant de déjeuner. L'application « MyTurboSelf » à télécharger sur smartphone ou ordinateur permet de recharger le compte par carte bancaire et de connaître son solde.

**Remarque : Le « forfait demi-pensionnaire », avec édition de facture en fin de trimestre, n'existe plus, de même que le régime « externe ».**

Au 1<sup>er</sup> trimestre (septembre-décembre), le changement de régime (interne ⇔ DP ticket) est possible **jusqu'à mi-septembre** sur simple demande. Ensuite, le changement de régime ne pourra intervenir que sur demande **écrite et motivée**, adressée à Madame la proviseure, au moins 15 jours avant le début du trimestre suivant (2<sup>ème</sup> trimestre : janvier-mars ; 3<sup>ème</sup> trimestre : avril-juillet).

Toute demande de remboursement du forfait internat (maladie ≥ 5 jrs avec certificat médical) devra être adressée au service intendance dans le mois suivant l'absence. Cette démarche est indépendante de la procédure à suivre pour justifier l'absence auprès de la vie scolaire.

Un badge est donné gratuitement à l'étudiant lors de son 1<sup>er</sup> jour dans l'établissement, il servira pour toute sa scolarité : il permet l'entrée dans l'établissement (portillon côté Balzac et portillon côté d'Alembert), ainsi que le passage au self. **Il est obligatoire et doit toujours être en possession de l'étudiant.** En cas d'oubli de badge ou de solde négatif, l'étudiant déjeunera en fin de service, vers 12h45.

Rachat de badge en cas de perte ou de dégradation (nouveau tarif) : **7€**, à régler en espèces ou chèque à l'intendance.



### **NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2024 : MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION SOCIALE**

Les tarifs du forfait internat et du ticket de cantine dépendent maintenant de votre quotient familial. Ainsi, pour bénéficier de tarifs avantageux selon votre situation, vous devez vous inscrire, **impérativement entre le lundi 2 et le vendredi 20 septembre 2024**, via l'ENT (identifiants étudiant ou parent), sur la **plateforme « Mon resto & co »** et accepter que vos données d'imposition soient automatiquement transmises. Sans inscription de votre part dans le délai imparti, le tarif appliqué sera, par défaut, le plus élevé pour toute l'année scolaire.

		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Quotient familial		< 10 500 €	< 17 000 €	< 28 000 €	+ de 28 000 €
Régimes	Ticket de cantine	3.30 €	4 €	4.40 €	5 €
	Forfait internat	1 395 €	1 620 €	1 755 €	1 953 €